

# PRIX DU DESIGN SHENZHEN POUR LES JEUNES TALENTS SDAY 2017

dans le cadre du Réseau des villes créatives UNESCO.

Une initiative de l'Association de Promotion de  
Shenzhen ville UNESCO de design (SDPA).  
En collaboration avec la Cité du design.  
Saint-Étienne ville UNESCO de design.

**SDAY**  
SHENZHEN DESIGN AWARD  
FOR YOUNG TALENTS

Theme for 2017:  
**CRAFTSMANSHIP**  
THE SPIRIT OF DESIGN

Call for Entries from designers  
under 35 from all UNESCO Creative Cities  
and Hong Kong.

**2017**  
Register for free to win  
Grand Award  
20000 USD,  
Merit Award  
5000 USD,  
New Star Award  
for students  
3000 USD each.

[www.szday.org](http://www.szday.org)  
Deadline for online registration:  
**20 November 2017**  
Administered by Shenzhen City of Design Promotion Office  
Organized by Shenzhen City of Design Promotion Association

# SOMMAIRE

DESCRIPTION	3
ADMISSIBILITÉ	4
DOSSIERS DE CANDIDATURE	5
CALENDRIER	6
PRIX	6
JURY	6
CRITÈRES DE SÉLECTION	7
FRAIS DE PARTICIPATION ET DE DÉPLACEMENT	7
TERMES ET CONDITIONS	7
QUESTIONS	8
CONTACTS	8
ANNEXE	9

# DESCRIPTION

L'association de promotion de Shenzhen ville de design (SDPA) invite les designers issus des 116 villes du Réseau des villes créatives de l'UNESCO et Hong Kong à participer au Prix du Design Shenzhen pour les jeunes talents (en anglais : Shenzhen Design Award for Young talents, SDAY 2017) appelé ci-dessous « Le Prix ».

## Thème pour 2017 : « Savoir-faire : l'esprit du design »

Les artisans ne sont pas forcément de bons designers. En revanche, un excellent design est toujours le résultat d'un savoir-faire maîtrisé. La recherche de raffinement est constante pour les bons designers. La perfection est une quête à chaque pièce réalisée dans leur travail. Dans cette période instable, où les entreprises ont soif de succès rapide, les jeunes designers qui recherchent l'excellence doivent comprendre que seul le design en lien avec le savoir-faire des artisans peut survivre et les rendre prospères.

L'objectif du Prix du Design Shenzhen pour les jeunes talents est de récompenser les efforts des jeunes créateurs qui, par leur créativité, ont contribué à l'amélioration de la qualité de l'environnement, au développement social et économique local, et plus largement à la qualité de vie dans les villes. Ce « Prix » vise à reconnaître le succès des jeunes créateurs, encourager l'échange entre des jeunes talents des différents pays et la coopération entre les villes créatives et à partager les expériences et les idées pour développer les industries créatives et culturelles. Il vise également à promouvoir la valeur des concepts, des produits de design et le Design Thinking comme des leviers importants pour la transformation des économies et de la société.

La Cité du design est fière de collaborer au processus de sélection des candidats, en tant que référent choisi par Shenzhen pour Saint-Étienne ville créative UNESCO de design. Le référent nominateur a pour mission d'organiser le premier tour de sélection afin de désigner des candidats. Lors de sa participation au Prix du Design Shenzhen pour les Jeunes Talents en 2013 et en 2015, la Cité du design a reçu le prix de meilleur nominateur pour les sélections de candidatures de qualité. Saint-Étienne a remporté 4 prix sur 16 à chacune des éditions.

Shenzhen ne limite pas le nombre de candidatures mais demande à chacune des villes participantes de soumettre des candidatures de qualité.

## LA SÉLECTION SE FERA EN DEUX ÉTAPES :

Une **PREMIÈRE ÉTAPE** visant à sélectionner des projets de qualité de designers stéphanois par un jury local, sous la responsabilité de la Cité du design.

Une **DEUXIÈME ÉTAPE** anonyme visant à choisir les lauréats des prix parmi les designers présélectionnés par chacune des villes, par un jury international, sous la responsabilité des organisateurs de Shenzhen.

CE DOCUMENT D'APPEL À CANDIDATURES CONCERNE LA PREMIÈRE ÉTAPE DE PRÉSÉLECTION SEULEMENT.

Étant référent et nominateur, la Cité du design encadrera le dépôt des dossiers de candidature sélectionnés par le jury stéphanois auprès de la Ville de Shenzhen. Les détails du processus et les prérequis pour la deuxième étape se trouvent sur le site Internet dédié au Prix : [www.szday.org](http://www.szday.org)

# ADMISSIBILITÉ

## Candidats de l'édition 2017

Les candidats sélectionnés par Saint-Étienne pour l'édition 2013 ou 2015 du Prix ne peuvent pas participer à l'édition 2017. Les candidats non sélectionnés en 2013 ou 2015 peuvent concourir mais avec un projet différent.

## Principes généraux

Est admissible à participer à ce « Prix », tout individu ou collectif répondant aux critères de catégorie énoncés ci-dessous et issus de tous les champs du design qui contribuent à la croissance durable des villes et qui incluent, sans limitation :

- Design de produit et design industriel
- Architecture, paysage urbain et design d'intérieur
- Design graphique et de communication
- Design de mode de vêtements et accessoires
- Design de service, design stratégique, design dans les politiques publiques

Chaque candidat peut soumettre 10 projets maximum. Pour une série, le nombre est limité à 5 objets par série.

**Le prix est organisé en 2 catégories distinctes :**

### CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Est admissible à participer à ce « Prix » dans la catégorie professionnelle tout individu ou collectif qui respecte les conditions suivantes :

- Être âgé de 35 ans maximum à la date du 31 décembre 2017 ; dans le cas d'une entreprise ou équipe, tous les membres doivent être âgés de 35 ans maximum.
- Pour les architectes, la limite de l'âge est 40 ans maximum à la date du 31 décembre 2017.
- Être natif ou avoir vécu au moins 2 ans à Saint-Étienne ou sa métropole.
- Soumettre un projet entièrement réalisé (ou disponible sur le marché dans le cas de produits commerciaux) entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 octobre 2017.

**Aucun projet en cours de développement ou projet prototype ne sera accepté.**

### CATÉGORIE ÉTUDIANTE

Est admissible à participer à ce « Prix » dans la catégorie étudiante tout individu ou collectif qui respecte les conditions suivantes :

- Être inscrit à temps plein dans un établissement universitaire dans les domaines susmentionnés, au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Être natif ou avoir vécu au moins 2 ans à Saint-Étienne ou sa métropole.
- Soumettre un projet réalisé ou un projet conceptuel. Les esquisses, maquettes et prototypes sont acceptés.

#### CONDITIONS GÉNÉRALES DU PRIX DU DESIGN SHENZHEN POUR LES JEUNES TALENTS

Les candidats doivent accepter et respecter les conditions générales du « Prix », consultables en anglais sur le site [www.szday.org](http://www.szday.org) et traduites ici en annexe. Les candidatures ne peuvent être soumises que par l'auteur ou le nominateur.

# DOSSIERS DE CANDIDATURE

## ÉTAPE 1 : CANDIDATURES (Candidatures sélectionnées par Saint-Étienne)

Les dossiers de candidature doivent être acheminés à l'adresse suivante avant le **29 OCTOBRE 2017**

Cité du design - Relations internationales – Prix du Design Shenzhen  
3 rue Javelin Pagnon 42000 Saint-Étienne  
[prix.design.shenzhen@citedudesign.com](mailto:prix.design.shenzhen@citedudesign.com)

CHAQUE DOSSIER DE CANDIDATURE DOIT COMPRENDRE :

- Un dossier descriptif imprimé (papier) où figurent obligatoirement les informations suivantes :
  - Identification de l'individu, de l'entreprise ou de l'équipe ; coordonnées complètes et lieu d'activité ou de résidence ; date de naissance de chacun des membres ; champs d'expertise (ou domaines d'étude).
  - Texte descriptif d'un maximum de 500 mots expliquant la nature du projet, en quoi celui-ci répond au thème 2017 et aux critères de sélection.
  - Nom et siège social des entreprises concernées par la création et la production du projet
  - Photos du projet ou du produit.
- Une version numérique des documents ci-dessus (pdf sur support ou envoi par e-mail à [prix.design.shenzhen@citedudesign.com](mailto:prix.design.shenzhen@citedudesign.com))
- Une preuve d'admissibilité :
  - Pour les PROFESSIONNELS : copie du certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE).
  - Pour les ÉTUDIANTS : preuve d'inscription à temps plein dans un établissement universitaire dans le domaine du design au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.
- Un exemplaire du produit commercial (dans le cas d'un projet de design industriel) dont la taille est de moins de 1 m x 1 m x 1 m et 50 kg.

Le dossier de candidature doit être présenté en français et en anglais.

## ÉTAPE 2 : CANDIDATURES (Candidatures sélectionnées pour Shenzhen)

**IMPORTANT** LE DOSSIER DE CANDIDATURE FINAL DOIT ÊTRE PRÉSENTÉ EN ANGLAIS.

La Cité du design coordonnera la procédure d'inscription en ligne de l'étape 2.

Tous les candidats sélectionnés doivent s'inscrire sur [www.szday.org](http://www.szday.org) le 20 novembre 2017 avant 10h (heure de Shenzhen), en respectant les points suivants :

1. Lire et accepter les conditions générales
2. Se connecter avec le nom d'utilisateur et le mot de passe fournis par la Cité du design
3. Compléter la fiche d'inscription
4. Compléter la fiche descriptive pour chaque projet
5. Télécharger une photo du candidat sélectionné
6. Télécharger une lettre de recommandation (PDF ou JPG) signée par la Cité du design
7. Envoyer les travaux au secrétariat et s'assurer qu'ils arrivent avant le 30 novembre 2017.

Les travaux seront exposés à Shenzhen en décembre 2017 et soumis à l'évaluation du jury international. Tous les lauréats seront sélectionnés à la fin de cette deuxième phase.

# CALENDRIER

## ÉTAPE 1 : CANDIDATURES POUR SAINT-ÉTIENNE

- ANNONCE DE L'APPEL À CANDIDATURES 26 SEPTEMBRE 2017
- DATE LIMITE DE DÉPÔT DE CANDIDATURES 29 OCTOBRE 2017
- RÉUNION DU JURY À SAINT-ÉTIENNE DÉBUT NOVEMBRE 2017

## ÉTAPE 2 : CANDIDATURES SÉLECTIONNÉES POUR SHENZHEN

- DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES 20 NOVEMBRE 2017,  
10 H (heure de Shenzhen)
- DATE LIMITE DE RÉCEPTION DU MATÉRIEL À SHENZHEN 30 NOVEMBRE 2017
- RÉUNION DU JURY INTERNATIONAL ET CHOIX DES LAURÉATS FIN DÉCEMBRE 2017
- CÉRÉMONIE DE REMISE DE PRIX À SHENZHEN

# PRIX

À la deuxième étape, les lauréats se partageront les bourses suivantes remises par Shenzhen :

### CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

- « Grand prix » (1 lauréat maximum) :  
20 000 USD (16 700€) par lauréat
- « Prix du mérite » (10 lauréats maximum) :  
5 000 USD (4 200€) par lauréat

### CATÉGORIE ÉTUDIANTE

- « Prix de la relève » (10 lauréats maximum) :  
3 000 USD (2 500€) par lauréat

### MEILLEUR NOMINATEUR

**Prix honorifique** (3 lauréats maximum)

Le prix du meilleur nominateur récompense le nominateur qui a fourni au jury et au secrétariat le meilleur soutien et la meilleure coopération, ou qui a nommé le plus de lauréats. SDPA sélectionnera les lauréats avec le jury international.

# JURY

## ÉTAPE 1

Le jury stéphanois, composé de professionnels du design et de responsables Saint-Étienne Ville UNESCO de design sera chargé d'examiner et recommander les candidatures au jury international de Shenzhen. Le jury est en cours de composition et sera publié sur le site internet :

[www.citedudesign.com](http://www.citedudesign.com)

## ÉTAPE 2

Le jury international qui décernera les Prix est composé de 7 membres provenant de différents pays et ayant des expertises complémentaires en design. Le jury sera composé selon les recommandations du réseau des villes créatives UNESCO. Les noms et biographies des membres du jury seront publiés sur le site Internet.

[www.szday.org](http://www.szday.org)

# CRITÈRES DE SÉLECTION

Ces critères s'appliquent à l'étape 1 (présélection stéphanoise) et à l'étape 2 (sélection internationale des lauréats).

- Contribution à la transformation de l'économie locale, au développement social et territorial.
- Utilisation du design pour l'accroissement des ventes, réduction des coûts, amélioration de la qualité, de la productivité et de la rentabilité.
- Amélioration du développement durable en milieu urbain, du développement socio-économique et de la qualité de vie des citoyens.
- Innovation, créativité, originalité, esthétique, durabilité et convivialité.
- Reconnaissance internationale, succès d'estime et commercial.

# FRAIS DE PARTICIPATION ET DE DÉPLACEMENT

## ÉTAPES 1 ET 2

Il n'y a aucun frais d'inscription pour déposer une candidature aux étapes 1 et 2.

## ÉTAPE 2

Les candidats sont responsables de la logistique et des frais d'assurance pour l'envoi de leur projet en étape 2 (cf. notes sur la logistique du matériel dans les conditions générales en annexe).

## Cérémonie de remise des Prix du Design Shenzhen pour les jeunes talents

Pour recevoir leurs Prix, les lauréats de toutes les catégories doivent être présents lors de la cérémonie qui aura lieu à Shenzhen en février 2018.

Tous les lauréats ainsi que les représentants des villes participantes seront invités. Des événements tels que forums et expositions sont prévus.

# TERMES ET CONDITIONS

Pour la première étape de remise du dossier de candidature, ce présent document a préséance sur l'information contenue sur le site international du Prix Design Shenzhen.

Pour le dépôt d'un dossier de candidature aux étapes 1 et 2, les participants doivent accepter l'ensemble des termes et conditions détaillés traduits ici en annexe et consultables en anglais sur le site : [www.szday.org](http://www.szday.org) - [http://www.szday.org/content/2013-05/15/content\\_8055984.htm](http://www.szday.org/content/2013-05/15/content_8055984.htm)

# QUESTIONS

Toute question ou demande de précision doit être adressée à :

**Camille Vilain**

Chargée des projets internationaux, Cité du design

[prix.design.shenzhen@citedudesign.com](mailto:prix.design.shenzhen@citedudesign.com)

04 77 47 88 58 – 06 46 31 12 13

# CONTACTS

## Cité du design – Relations internationales

**Josyane Franc**

Directrice des relations internationales Cité du design

Coordination Saint-Étienne Ville UNESCO de design

[josyane.franc@citedudesign.com](mailto:josyane.franc@citedudesign.com)

04 77 47 88 03

**Camille Vilain**

Chargée des projets internationaux, Cité du design

[camille.vilain@citedudesign.com](mailto:camille.vilain@citedudesign.com)

04 77 47 88 58 – 06 46 31 12 13



# ANNEXE

## CONDITIONS GENERALES

### PRIX DU DESIGN SHENZHEN POUR LES JEUNES TALENTS (conditions 2015 dans l'attente des conditions 2017)

Ceci est la traduction des conditions générales des Prix du Design Shenzhen pour les jeunes talents. La version originale en anglais est consultable sur le site Internet [http://www.szday.org/content/2013-05/15/content\\_8055984.html](http://www.szday.org/content/2013-05/15/content_8055984.html)

En s'inscrivant à ce « Prix », les candidats déclarent accepter tous les articles.

- Tous les projets doivent répondre aux critères moraux et éthiques mondialement reconnus, et doivent répondre au thème, à l'objectif, et aux règles du « Prix ». Le Secrétariat se réserve le droit de refuser les projets qui ne rassembleront pas ces critères.
- Par la présente le candidat reconnaît être le seul propriétaire du design du projet présenté et reconnaît détenir tous les droits de propriété intellectuelle sur ou appartenant au projet. Toute infraction conduira à une disqualification immédiate du candidat et un retrait total de ses travaux<sup>1</sup>. Le SDPA devra être prémuni contre toute action, déclaration, perte, dommage, coût ou dépense auxquels il peut être ou a été exposé en cas d'infraction.
- Par la présente le candidat représente et garantit un design original et créé indépendamment et sans transgression, préjudice, ou violation de propriété, d'intérêts et de droits (incluant, de façon non exclusive, les droits contractuels, droits d'utilisateur, copyright, droit de conception, brevets et toute autre marque déposée et droits de propriété intellectuelle enregistrés) de toute partie tierce. Le candidat accepte d'assurer en totalité le SDPA contre toute action, réclamation, vol, dommage, coût et dépense qui pourraient se produire ou se sont produits en résultat de toute défaillance à cette garantie. S'il s'avérait avec le recul qu'un candidat ou qu'un gagnant viole les droits d'une tierce partie, le SDPA se réserve le droit de disqualifier le candidat et de révoquer l'attribution du prix. Les clauses de responsabilité ci-dessus s'appliquent en conséquence à toutes les pièces fournies par le SDPA en coopération avec la participation du candidat à ce « Prix »<sup>2</sup>.
- Par la présente, considérant la gratuité de son inscription, le candidat garantit qu'il ne recevra du SDPA, l'organisateur du SZ-DAY, aucune indemnité et ne touchera aucun dédommagement, royalties ou rémunération de droit ou licence d'utilisation, d'édition, de dédommagement, de copie, de reproduction ou publication dans n'importe quelle taille du produit (concerne – de façon non exhaustive – les dessins, reproductions, photos, images, croquis, transparents, sculptures, modèles, maquettes, prototypes, et matériaux imprimés ou digitaux) fournis pour le « Prix » ou une partie de ceux-ci dans la promotion/exposition de matériaux ou toute publication dans un ou des médias liés à ce « Prix ».
- Le jury aura le droit de déterminer le nombre de prix qu'il remet. Il aura le droit de ne nommer aucun lauréat pour chacun d'entre eux. Le candidat accepte que les décisions du jury soient définitives. Aucun appel ne sera autorisé.
- Le SDPA se réserve le droit d'annuler, en partie ou en totalité, de reporter ou d'ajourner le « Prix » pour toute raison et n'est pas obligé de rembourser les candidats pour les dépenses en lien avec une annulation. Cependant les travaux pourront être renvoyés sur demande, à la charge des candidats. Les documents fournis pour le « Prix » ne seront pas rendus.

- Le gagnant du prix accepte que le projet lauréat soit exposé sur décision du SDPA pour une période minimum d'un an à la suite du concours, et accepte de donner les informations demandées par le SDPA sur le projet lauréat et ses activités futures, incluant, de façon non exhaustive, des rapports, de la publicité, du matériel de marketing et du matériel d'exposition.
- Les lauréats acceptent de coopérer avec le SDPA pour promouvoir le « Prix » et d'être impliqués dans des activités promotionnelles pertinentes pour des demandes futures.
- Le candidat s'engage à obtenir l'approbation préalable du SDPA sur l'utilisation de la marque dans toute communication.
- Ces conditions générales doivent être gouvernées par les lois de la République Populaire de Chine et les lois locales de la Ville de Shenzhen.
- Ces conditions générales sont établies en anglais et en chinois. S'il y a une quelconque contradiction entre la version anglaise et la version chinoise, la version chinoise prévaudra..

### PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Toute information personnelle fournie sera utilisée uniquement pour les besoins du « Prix ». Les candidats préservent leur droit quant à l'accès aux données personnelles fournies pour la nomination et ont droit de regard pour des corrections éventuelles.

### CLAUDE DE PRÉVENTION CONTRE LA CORRUPTION

Il est rappelé aux candidats qu'est considéré comme frauduleux le fait d'offrir une gratification quelconque (ex : argent, cadeau...) à l'organisateur, un employé de l'organisation, aux co-organisateurs ou au jurés comme incitation ou une récompense pour obtenir des considérations favorables.

### MATÉRIEL OPTIONNEL, CONDITIONS NÉCESSAIRES ET LOGISTIQUES<sup>3</sup> À LA CANDIDATURE (SPÉCIFIQUE À L'ÉTAPE 2)

- Photos : toutes les photos doivent être téléchargées sur le site internet du « Prix ». 10 photos maximum pour chaque objet soumis. Toutes les photos doivent être en format JPEG, 300dpi et pas plus de 1024x768 pixels chacune. Les photos doivent être récentes et sans effets spéciaux.
  - Dossiers PPT : 10 diapositives maximum pour chaque objet soumis qui doivent être téléchargées sur le site internet.
  - Vidéos : 5 minutes maximum, format MP4 seulement, gravée sur un DVD et seulement un DVD, avant l'envoi au Secrétariat. Toutes les musiques et supports non originaux doivent être envoyés avec l'autorisation du titulaire du droit d'auteur.
  - Animations et autres programmes : doivent être gravés sur un DVD et un DVD seulement, avant l'envoi au Secrétariat.
  - Posters/affiches : 90cm x 120cm maximum.
3. Pour télécharger les fichiers ( = soumettre le dossier) , se connecter sur [www.szday.org](http://www.szday.org) ; s'inscrire puis aller sur « submission » et cliquer sur « submit now ».

### TRAVAUX RÉCENTS

- Pour les objets de design produit et industriel, les projets soumis doivent être complètement assemblés et entièrement fonctionnels. Pour les objets électriques, fournir un transformateur et un adaptateur électrique pour être compatible au voltage électrique chinois : 220 volts AC, 50 Hz.
- Envoi des projets de plus de 1m x 1m x 1m ou de plus de 50 kg : ces objets seront acheminés après consultation du Secrétariat, qui se réserve le droit de refuser tout objet dépassant la limite de taille et de poids autorisés.

## NOTES SUR LA LOGISTIQUE DU MATÉRIEL (SPÉCIFIQUE À L'ÉTAPE 2)

- Tous les textes explicatifs doivent être en anglais
- Tous les objets soumis doivent être anonymes. AUCUN nom de designer, agence, organisation ou ville ne doit être cité.
- Une étiquette doit être téléchargée à partir du site internet du « Prix » et collée dans le coin supérieur droit de l'emballage (dont le matériel de support). Les objets sans leur propre étiquette ne seront pas acceptés.
- Affiches, posters, matériel pour exposition, DVD, documents, denrées périssables et liquides ne seront pas retournés
- Le candidat doit avoir une assurance adéquate pour couvrir les travaux qui doivent être présentés, particulièrement au regard des risques de vols, feu, casse et dommage.
- Le candidat doit être responsable de tous les coûts (notamment, mais pas exclusivement, des coûts d'emballage, coûts de transport, documentation, frais postaux, frais de messagerie, coûts d'assurance, approbation gouvernementale/juridictionnelle, frais de douane, licence et tout autre coût nécessaire ou possible) pour le transport et la livraison des projets des candidats au Secrétariat ou le retour des projets sur demande du candidat.
- Le candidat accepte que le SDPA ne soit pas tenu responsable en cas de perte ou dommage du produit pendant le transport et la livraison au et du SDPA ou dans les locaux prévus par le SDPA pour les sessions de jugement.
- Bien qu'un soin particulier soit pris lors de la manipulation des projets dans les locaux prévus par le SDPA, le SDPA ne sera pas, en l'absence de négligence de la part du SDPA, considéré responsable pour toute perte ou dommage du projet. Pour éviter toute ambiguïté, il est convenu que la rouille superficielle, l'oxydation, la décoloration ou tout autre état dû à l'humidité n'est pas causé par un dommage mais est inhérent à la nature du projet et le SDPA ne sera pas responsable de telles conditions.
- Les candidats, sauf les lauréats du « Prix », qui veulent récupérer leurs projets doivent soumettre la demande au Secrétariat (date à préciser ultérieurement). Autrement, les projets pourront être sujets à une dispersion.